



Fédération Française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race

Siège social : 07 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS

Secrétariat général : 67 rue d'Hirson 59 186 ANOR

Procès verbal de l'Assemblée Générale 2022 **du 12 janvier 2023**

Présents : Sébastien ALAUZET (*Union des Sociétés Avicoles du Sud Ouest*), Samuel BOUCHER (*Association Nationale des Eleveurs de Cobayes*), Franck CASTELLA (*Association Avicole de Haute Savoie*), Chantal LECOCQ, Nicolas LEROUX (*Cavia Club France - poils longs*), Eddy MAYEUR, Patrice MORGALLET, Fabrice PARISSET (*Société d'Aviculture de Sarrebourg et environs*).

Excusés : Patrick CHAUVELOT (*Association Nationale des Eleveurs de Cobayes*), Séverine BARBOSA (*Cavia Club France - poils longs*).

Le président ouvre la séance à 19h30 en remerciant les personnes présentes lors de cette nouvelle assemblée générale. Il présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des participants.

1- Rapport moral par le Président (Samuel BOUCHER) :

Depuis notre dernière assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni trois fois pour échanger sur les dossiers courants tels que l'identification des cobayes, l'organisation des concours nationaux F.A.E.C., la baisse de fréquentation des expositions par les éleveurs et le partenariat entre notre Fédération et la S.C.A.F.-Confédération. Les comptes-rendus de toutes ces réunions ont été publiés et sont rendus publics sur le site internet.

Notre mouvement connaît actuellement un grand bouleversement lié au contexte politique, sanitaire et législatif que nous connaissons tous. En réponse à ces évolutions, les administrateurs ont évoqué différentes pistes de réflexions, dont celle liée à l'évolution de l'identification des cobayes de concours. L'expérimentation, qui a débuté au 1^{er} janvier de cette année, se poursuivra pour une durée de 3 ans et consiste à autoriser en exposition les animaux identifiés par pastilles, par puces électroniques ou non porteurs d'identification. Le communiqué officiel a été transmis à la S.C.A.F.-Confédération ainsi qu'à l'association des juges, pour transmission à l'ensemble des associations et juges cuni-caviacoles français. Ce communiqué reprend toutes les modalités de cette expérimentation

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2- Compte-rendu financier par la trésorière (Chantal LECOCQ) :

Chantal nous indique que le bilan financier couvre deux années, 2021 et 2022, compte-tenu de l'absence d'assemblée générale l'an dernier. Le compte-rendu détaillé, sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, est présenté :

Résultat d'exercice pour les deux années + 1254.84 €

Le montant de la cotisation 2023 est maintenu à 35.00 €

Le compte rendu financier est adopté à l'unanimité.

3- Compte-rendu des différents responsables :

Site internet (compte-rendu du responsable : Eddy MAYEUR) :

Le site est mis à jour dès que cela s'avère nécessaire. Il n'est pas particulièrement dynamique mais on y retrouve

les dernières actualités. Un rafraîchissement serait apprécié, un appel à volontaire est lancé. La page Facebook est alimentée de la même façon et permet de communiquer sur nos activités.

Patronages (compte-rendu du responsable : Samuel BOUCHER) :

Les demandes de patronage sont globalement accordées à ceux qui en font la demande. Leur attribution reste complexe car peu d'associations les sollicitent et respectent l'ensemble des consignes pour y prétendre. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance des associations membres de la S.C.A.F.-Confédération et qui bénéficient déjà de leur patronage. Une harmonisation des pratiques serait appréciée sur cet aspect.

Adhésions (compte-rendu du responsable : Chantal LECOCO) :

Elles sont peu nombreuses cette année en raison de la cessation d'activité de deux clubs de race.

Commission des standards + vente des standards (compte-rendu du président : Samuel BOUCHER) :

L'année écoulée n'a pas nécessité de réunion de la commission. Une prochaine édition du recueil des standards sera à envisager dans les années à venir mais les membres de la commission sont, en partie, déjà très pris par d'autres travaux.

Identification (compte-rendu : Samuel BOUCHER) :

Les pastilles 2023 ont été livrées chez Séverine. Elles seront vertes foncées. Afin d'anticiper une nouvelle baisse des ventes, notamment suite à la mise en place de l'expérimentation sur l'identification, le conseil d'administration a décidé de ne commander qu'un stock limité. Au besoin, un ajustement sera réalisé en cours d'année.

En raison de l'augmentation des frais de fabrication et des frais postaux, le prix des pastilles sera augmenté de 3% dès cette année.

Cartes de jugements (Responsable : Patrick CHAUVELOT) :

Rien à signaler. La grande majorité des cartes continuent d'être vendues par la F.F.C.

Relations avec les clubs (compte-rendu du responsable : Eddy MAYEUR) :

Les administrateurs regrettent l'absence d'activité des derniers clubs ayant bénéficié de l'agrément de la F.A.E.C., à savoir le Cavia Club France - Unicolore, Feu et Agouti et le Cavia Club Nus de France. Les clubs semblent en sommeil administratif

Fabrice nous fait part de son projet, à long terme, de créer un club pour les cobayes à poils durs. Il devra alors se rapprocher de l'ANEC qui travaillait déjà sur ce projet.

Entente Européenne (compte-rendu : Samuel BOUCHER / Eddy MAYEUR) :

La présidence européenne de la section cobaye a changé lors du dernier Congrès de l'Entente Européenne. Léna TYSK (Suède) succède donc à Jan SCHOP (Pays-Bas), démissionnaire.

Le prochain séminaire européen des juges cobayes devrait se tenir en Belgique en novembre.

4- Demande d'agrément :

Nous n'avons pas reçu de nouvelle demande d'agrément sur la période écoulée.

5- Elections statutaires :

Conformément aux statuts en vigueur, le renouvellement du Conseil d'administration se fait par tiers. Le tiers sortant est constitué de Samuel BOUCHER, Chantal LECOCO, Eddy MAYEUR et Carolle SAYAGH (démissionnaire). Un poste étant toujours vacant.

L'Association Avicole de Haute Savoie nous propose une candidature : Franck CASTELLA.

La Société d'Aviculture de Sarrebourg et environs nous propose une candidature : Fabrice PARISSET.

En cas d'élection et conformément à nos statuts, ils seront nommés membres cooptés pour une durée d'un an.

On procède au vote; il en découle le résultat suivant :

Sont élus à l'unanimité : Samuel BOUCHER, Chantal LECOCO, Eddy MAYEUR, Franck CASTELLA et Fabrice PARISSET.

Le Conseil d'Administration se retire et élit en son sein :

Président : Samuel BOUCHER

Vice-président : Eddy MAYEUR

Secrétaire général : Eddy MAYEUR

Secrétaire adjointe : vacant
Trésorière générale : Chantal LECOCQ
Trésorière adjointe : Séverine BARBOSA
Membre : Patrice MORGALLET
Membre : Nicolas LEROUX
Membre : Patrick CHAUVELOT
Membre coopté : Franck CASTELLA
Membre coopté : Fabrice PARISSET

6- Questions diverses :

a) Identification

Des juges de certaines régions affirment d'ors et déjà qu'ils ne jugeront pas les cobayes non identifiés, conformément au règlement général des expositions défini par la S.C.A.F.-Confédération. Il est rappelé que cette décision est prise à titre d'expérimentation et sous couvert de la Société Centrale. Ce point sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration de la S.C.A.F.-Confédération.

b) Site internet

A juste titre, il est signalé que la liste des juges n'est plus à jour et que l'ancien bon de commande des pastilles est toujours accessible. Les modifications sont faites en direct.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président remercie les participants de leur collaboration et clôt la séance à 21:10

Le président
Samuel BOUCHER

Le secrétaire
Eddy MAYEUR